



04170817

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

01 DEC. 2004

N°

FIDUSYL

SPRL

Les Honnelles ex Roisin, rue de Sebourg, 3

446 218 311

**AUGMENTATION DE CAPITAL - SCISSION PAR CONSTITUTION D'UNE
SOCIETE NOUVELLE.**

Texte

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "FIDUSYL", aux Honnelles ex Roisin, rue de Sebourg, 3, dressé par le notaire associé Bernard DEGREVE, à Chièvres, le 29 octobre 2004 (enregistré 3 rôles, sans renvoi, au bureau de l'Enregistrement de Lens le 5 novembre 2004, registre 5, volume 383, folio 38, case 12, reçu 30 euros. Signé le Receveur : LUYCKX JM) :

1°) Augmentation du capital pour le porter de DIX-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (18.550,00) à DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS DIX-SEPT CENTIMES (241.654,17) sans création de parts sociales nouvelles par apport ne consistant pas en numéraire et par incorporation de réserves.

2°) Modification de l'article cinq des statuts : Le capital est fixé à deux cent quarante-et-un mille six cent cinquante-quatre euros dix-sept centimes (241 654,17) représenté par sept cent cinquante parts sociales sans désignation de valeur nominale

3°) Décision de scission .

L'assemblée décide la scission partielle de la SPRL FIDUSYL, société à scinder par voie d'apports ne consistant pas en numéraire à une SPRL à constituer sous la dénomination "JPB CONSULT", dont le siège sera établi à Quiévrain ex Audregnies, rue de l'Eglise, 12, et au capital de DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT QUATRE EUROS DIX-SEPT CENTIMES (223.104,17) conformément aux conditions contenues dans le projet de scission établi par le gérant de la SPRL FIDUSYL, Madame Sylvie GONDRIY, le 9 juin 2004, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mons le 24 juin 2004.

Apports : nonante parts sociales étant les participations de la SPRL FIDUSYL dans la société anonyme "LA FIDUCIAIRE BLONDIAU, à Mons, chemin de la Procession numéro 264

Toutes les opérations effectuées depuis le 1er janvier 2004 par la SPRL FIDUSYL le sont au profit et risque de deux entités issues de la scission dans le rapport de leurs activités respectives Madame Sylvie GONDRIY sera directement rémunérée des apports effectués par les parts sociales nouvellement créées de la SPRL "JPB CONSULT".

4°) Approbation du projet d'acte constitutif et des statuts de la société "JPB CONSULT".

5°) Constatation par l'assemblée générale de la réalisation de la scission par le fait de la constitution de la nouvelles société

Pour copie conforme

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal, rapport du gérant contenu dans le projet de scission et rapport du réviseur d'entreprises sur l'augmentation de capital, rapport du réviseur sur le projet de scission, rapport spécial du gérant; coordination de statuts.

Signé le notaire instrumentant, Bernard DEGREVE